

Compte-rendu audience du 28 juin 2007

SNES-Doyen de l'Inspection générale de Langues vivantes

*avec Mr Charbonnier, Doyen des Inspecteurs Généraux de LV, M. JF Bernadac Duffau et A. Fauvaud pour la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire)
pour le SNES : Roland Hubert, Mireille Breton, Thérèse Jamet-Madec, Martine Villy*

L'objectif premier de la rencontre était de croiser les bilans IG /DGESCO et SNES sur le déroulement des épreuves d'expression orale en STG, de connaître les résultats des expérimentations d'épreuves de compréhension orale et les suites envisagées : mise en place possible ou non de l'épreuve à la session 2008 du baccalauréat.

Avant d'aborder ce bilan, nous avons souhaité évoquer deux questions qui inquiètent les collègues de LV : la diversification et les LV en SEGPA.

Selon l'IG, le problème de la diversification se situe à deux niveaux : celui des professeurs et celui de la carte des LV. En ce qui concerne les professeurs, il y a nécessité de calibrage des concours et de reconversion. Quant à la carte des LV, les résultats de la diversification sont insuffisants. Concernant l'allemand, « l'hémorragie a été stoppée » en partie par les classes bilingues, mais il s'agit aujourd'hui de « relever le défi de la carte des langues ». Pour l'Inspection Générale, il faudrait mettre en place des groupes de compétence afin de prendre en compte les différents parcours des élèves. Par ailleurs, l'allemand semble être toujours victime de ses représentations.

Selon la DGESCO le volontarisme du ministère est réel mais il reconnaît que les gestions académiques ne le reflètent pas toujours. Cette question doit être posée au niveau académique, dans les CALV (Commissions académiques) et au niveau des rectorats.

Nous avons demandé qu'il y ait adéquation entre politique annoncée et mise en œuvre dans les académies. Nous avons, par exemple, demandé que la notion de seuil soit moins rigide, que les postes soient maintenus, même à faible effectif afin de laisser la possibilité sur deux ou trois ans de redynamiser l'enseignement de la langue.

La situation des SEGPA a été abordée, les collègues pour le SNES et les IPR pour l'IG ayant alerté sur les difficultés que va engendrer pour les enseignants, le passage de 2 à 4 heures de LV en sixième à la rentrée prochaine. Selon l'IG les exemples d'activités ne manquent pas et les PAF offrent des formations. La DGESCO soutient cette évolution au motif que « le paysage pédagogique est en train d'évoluer » d'une part, et que la SEGPA n'est « pas un enseignement professionnel », même si « certes il y a une partie préprofessionnelle pour conduire au CAP ». Nous avons mis en avant la nécessité d'intégrer les PLC intervenants aux équipes spécialisées, donc de dégager un temps de concertation dans le service, d'offrir une formation autre que disciplinaire et de laisser aux collègues la possibilité de dédoubler les classes.

BILAN STG :

Notre synthèse des 200 questionnaires reçus à ce jour met en avant à la fois l'importance du sujet pour nos collègues qui ont répondu rapidement, leur implication pour que l'épreuve se déroule au mieux, malgré les difficultés de plusieurs ordres.

Les points positifs : l'utilisation de documents inconnus est appréciée ainsi que la banque de données (que nous souhaiterions nationale plutôt qu'académique).

Les points négatifs concernent l'absence d'ordre de mission et la non indemnisation de la charge de travail induite par l'organisation matérielle des épreuves. Certains enseignants ont pu obtenir un

échange de collègues avec un autre établissement mais la majorité s'est vue opposer un refus des recteurs et du SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours) en Région Parisienne. Ce contrôle à l'interne a aussi été source de « pression » pour que la note soit communiquée soit aux élèves, soit à leurs enseignants. Le choix et le tirage des documents ont accru la charge de travail sans aucune indemnisation. La qualité des documents déclencheurs s'est avérée parfois insuffisante ainsi que leur origine (manuels scolaires). Les thèmes abordés ont été jugés trop restreints et « morbides ».

Nous avons signalé que des listes d'émargement et convocations n'avaient pas été faites partout. La grille fournie a été fortement critiquée par nos collègues car trop rigide (impossibilité de fractionner les notes) ou trop vague (commentaires définissant les seuils) Des collègues se sont vu refuser leurs notes, parce qu'elles ne correspondaient pas aux possibilités de la grille.

La synthèse de l'Inspection Générale faite à partir des 58 réponses d'IPR, un document de 5 pages traitant des problèmes de mise en place, tant sur le plan pédagogique que sur le plan pratique (indemnités, ordre de mission, anonymat, documents et grille) a été envoyé à la DGESCO. L'épreuve, selon l'IG, a été fragilisée par la publication tardive au BO (16/11/2006) mais l'investissement de tous a fait que l'évaluation s'est globalement bien passée si on considère que cette épreuve a concerné 92 000 candidats dans les 2 LV. Les documents ont été élaborés sur le plan national pour les 27 langues à moindre diffusion et sur le plan académique pour les 4 autres.

Important : l'an prochain, pour une meilleure homogénéité de la qualité des documents, la banque sera élaborée au plan national. L'IG partage notre analyse des thèmes choisis et un choix plus large avec lien entre les thèmes des programmes sera recherché.

La grille nous a été présentée comme une typologie d'évaluation en rapport avec le CECRL afin d'arriver à terme à la délivrance d'un seuil atteint. C'est pourquoi dans un avenir proche (2009 ?) toutes les séries de terminales devraient être évaluées sur les 4 capacités langagières avec la même grille pour toutes les séries (et peut-être en partie les mêmes documents déclencheurs).

La logique de la grille n'aurait donc pas été comprise par les collègues. Elle inquiète même parfois. Pour l'IG elle devrait évoluer peut être avec un ajout de seuil, au moins en bas de la grille. A une question plus précise sur la tension entre l'évaluation de type bac et celle « par seuil », il nous a été répondu qu'il n'était pas question de sortir les LV du bac. Nous avons souligné que certains IPR l'annonçaient pourtant et que cela apparaissait dans les audits ...

Nos demandes :

Nous avons souhaité que la grille permette de s'approcher au mieux de l'ensemble de l'éventail des notes, comme le requiert une évaluation faisant partie d'une épreuve du baccalauréat

Nous avons rappelé par ailleurs que les effectifs allégés ne sont pas appliqués partout or une bonne préparation à l'épreuve d'expression orale ne peut pas se faire à 35, et avons souligné que l'horaire global de 5H pour les deux langues (sauf en terminale CGRH) était insuffisant pour une telle préparation.

Nous avons également demandé qu'un rappel soit fait quant au respect des règles relatives à une épreuve du BAC. La DGESCO s'est engagée à publier une note de service au BO ainsi qu'une note aux recteurs pour que l'épreuve se passe dans de meilleures conditions à la prochaine session, avec convocations des élèves, contrôles des identités, confidentialité des résultats jusqu'au jury etc...

Nous avons demandé que le calendrier de l'épreuve soit recadré nationalement sur deux à trois semaines maximum, sans imposer un jour particulier mais sans permettre une amplitude inacceptable pédagogiquement, les attentes étant les mêmes, avec des documents nationaux et une grille nationale.

Malgré notre demande insistante, et notre référence aux retours très majoritaires des questionnaires dans ce sens, nous n'avons pas pu obtenir d'engagement de la Dgesco en ce qui concerne les échanges entre les établissements sauf pour les langues à faible diffusion où il n'y a qu'un seul professeur enseignant une langue dans l'établissement. Nous avons souligné que si les collègues avaient fini par accepter - dans l'urgence et avec beaucoup de réserves et souvent des protestations - de faire passer les élèves de leur établissement cette année, rien ne permet au ministère de penser qu'ils seront tous prêts à le faire de nouveau l'an prochain.

EXPERIMENTATION DE LA Compréhension Orale (CO)

7 LV retenues, 25 académies volontaires : 25800 élèves évalués dans les 2 langues.

Pas de problème sur les conditions d'écoute, ni sur les différents types (CD, ordinateurs, labos). La pertinence pédagogique est reconnue.

La double présentation afin d'éviter le copiage sera abandonnée au profit d'une organisation avec un élève par table.

Reste le gros problème de la création des supports (droit de reproduction, nécessité de multiplier les supports vu qu'aucune date nationale n'est prévue). Il a été assuré que les supports seraient conçus en interne et ne feraient pas l'objet d'appels d'offre. Pour la mise en place de l'épreuve, il apparaît impossible d'intégrer cette partie à l'épreuve terminale d'écrit.

Nous avons insisté sur le calendrier et les contraintes prévisibles qui allaient engendrer des difficultés encore plus grandes que pour l'épreuve d'expression orale. Nous avons demandé le report d'un an argumentant que nos collègues avaient fait pour le mieux pour l'EO cette année mais ne pourraient en accepter davantage.

Les trois académies d'Ile de France et le SIEC

Expression orale : Nous avons rappelé les mauvaises conditions, soulignées par des dizaines de collègues, dans lesquels les documents déclencheurs ont été demandés aux enseignants. L'IG comme la DGESCO reconnaissent la mauvaise communication avec le Siec sur ce sujet. C'est d'ailleurs à notre demande l'Inspection générale qui a demandé la modification des dates de retour. La banque de données devenant nationale, la situation ne devrait pas se reproduire.

Dans ce cadre, nous nous sommes étonnés que les collègues aient dû signer un document s'engageant au respect de la confidentialité des documents envoyés (pendant 5 ans ??) alors même que ces documents circulent nécessairement, sont reproduits etc... . Le caractère artificiel de cette confidentialité a été acté par tous les présents et des informations pour lever cette confidentialité devraient être données.

Correction dématérialisée de l'écrit :

Le Snes avait demandé au directeur du Siec que la correction soit expérimentée « à blanc », toutes les copies étant corrigées papier par ailleurs, pour permettre une égalité devant l'examen si des incidents se produisaient. Cela a été refusé par « manque d'enseignants ». Un appel répété a été fait par le Siec aux collègues au contraire pour qu'ils s'inscrivent dans l'expérimentation..

14500 copies ont été corrigées en ligne, Monsieur Verhaeghe (le directeur du Siec) n'ayant pas accepté de le faire seulement sur les LV2 anglais, ce qui aurait été plus léger.

La correction en ligne devait commencer dès le lendemain de l'épreuve mais cela n'a pas été possible, la scannerisation ayant pris bien plus de temps qu'annoncé, comme nous l'avions craint et signalé d'entrée. Les collègues ont dû attendre plus de 24H ...

Des bugs réguliers ont obligé les collègues à recommencer leurs dernières copies, en cours de correction.

La Pit organisée par l'Inspection d'anglais a fonctionné en permanence, même le dimanche, et les collègues en ont été reconnaissants, quant à la hotline technique, annoncée comme présente 24H/24H, elle a été fermée... le week-end.. Une certaine conception du temps de travail des enseignants.

De plus le dernier jour de correction vendredi 22, le Siec a fermé le serveur à ...16H (heure habituelle) mais a dû rouvrir car beaucoup de collègues n'avaient pas fini leurs corrections.

A notre connaissance, une quarantaine des copies illisibles ou « en souffrance » ont dû être corrigées par les IPR.

Paradoxe du management du Siec, en fait de parcours, Les profs vont être payés double par copie (pour compenser les désagréments..). Le tarif n'est-il plus le même pour tous les correcteurs ??

Lourde de conséquence, la connexion n'a pas fonctionné le jour du jury (au moins deux jurys Chelles et Orsay mais peut-être d'autres?) donc les profs qui ont corrigé en ligne n'ont pas pu participer véritablement au jury...Anomalie très ennuyeuse qui justifie notre demande de correction « à blanc ».

Deux centres ont fait passer à leurs élèves l'épreuve en ligne : Drancy et Corbeil. Pas de gros problèmes à notre connaissance mais 14 élèves maximum par salle, bien séparés, 2 surveillants, un représentant de Neoptec (le fournisseur) et un IPR présent. De gros moyens donc. Des filtres avaient été posés sur les ordinateurs et aucun accès n'était donné à des documents, dictionnaires etc..... NB : Quant aux économies de papier affichées, il est à noter que les élèves ont reçu la version papier du texte parce qu'il n'est pas possible vu la dimension des écrans de faire des allers retours entre texte et questions..

Nous avons eu un échange avec les IPR chargés du suivi. Les indices de satisfaction des élèves sont autour des $\frac{3}{4}$ (de satisfaits) mais celui des enseignants est inférieur (autour de 60%), ce qui correspond aux remontées que nous avons eues. Les collègues nous ont dit avoir globalement passé au moins au temps, sinon plus de temps que sur des copies papier, avec beaucoup de tension parfois, et d'énerverment. Plusieurs nous ont dit avoir fatigué à la correction à l'écran ce qui obligeait de fractionner plus le temps de corrections. Nos avons eu peu de remontées après les incidents techniques des jurys pour en mesurer la portée.

Conclusion :

En l'état, si l'on peut voir l'intérêt, avec beaucoup d'améliorations nécessaires pour les centres du bac à l'étranger par exemple, ou pour les langues à faible diffusion dans l'Education Nationale, le bilan nous semble pousser à conclure que nous sommes loin de pouvoir envisager sereinement une généralisation de ce mode de correction.

Nous devons rencontrer le directeur du Siec en septembre pour faire un bilan d'ensemble sur le bac 2007 dans les 3 académies de la Région Parisienne, nous évoquerons bien sûr ce dossier. Toutes les informations et commentaires complémentaires sur ce point comme sur l'ensemble des questions concernant le baccalauréat sont les bienvenus.